

586

0/CR  
2/13  
2/10



académie  
Orléans-Tours

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Loiret

Orléans, 18 mai 2018

Monsieur le maire,

Cabinet

Dossier suivi par  
Francis Vigouroux  
T 02 38 24 29 09  
F 02 38 53 42 60  
francis  
.vigouroux@ac-orleans-tours.fr

19, rue Eugène Vignat  
45043 Orléans Cedex 1

Par le courrier du 28 mars 2018, vous m'informez de votre volonté de ne pas demander de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire, offrant la possibilité de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées positionnées sur quatre jours dans le cadre du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017. Le conseil municipal a d'ailleurs délibéré pour le maintien des rythmes horaires actuels sur quatre jours et demi.

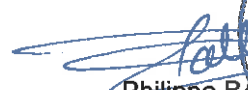
Auparavant j'avais reçu le procès-verbal de l'école de votre commune qui s'est exprimée pour un retour à la semaine de quatre jours.

En raison de cette divergence, j'ai décidé, en m'appuyant sur les textes réglementaires et sur les orientations de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO), de reconduire pour l'année scolaire 2018-2019, les rythmes actuels soient :

Semoy	mat	L-M	8:30	11:30		13:30	16:30
		J-V	8:30	11:30		13:30	15:00
		Me	8:30	11:30			
Semoy	élém	L-V	8:30	11:30		13:30	15:00
		M-J	8:30	11:30		13:30	16:30
		Me	8:30	11:30			

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute demande éventuelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

  
Philippe BALLE

Directeur académique  
des services de l'Éducation nationale  
Directeur des services départementaux  
des services de l'Éducation nationale  
du Loiret

Monsieur Laurent BAUDE  
Maire de SEMOY

